

Image not found or type unknown



Une nue-propriété est considérée comme résidence secondaire ?

Par **Marie1945**, le **02/11/2011 à 10:12**

Bonjour,

Nous avons donné notre maison à notre fille unique en 2002 en gardant la jouissance jusqu'à notre décès.

Concernant la règle des plus-values qui risquent de changer en janvier prochain, est-ce que notre maison est considérée comme « résidence secondaire » pour notre fille si elle veut la vendre ?(avec notre accord bien sûr).

Merci de votre aide

Cordialement

Marie

Par **Domil**, le **02/11/2011 à 10:27**

Oui, ce n'est pas sa résidence principale donc ..